

# LE COMPTE DE RÉSULTAT PRÉVISIONNEL

Estimer vos résultats sur 3 ans vous permet de déterminer si l'entreprise est viable et de demander un crédit.

## Vos recettes



**Produits d'exploitation** : vente de biens, de services



**Produits financiers** : intérêts perçus sur un placement...



**Produits exceptionnels** : subventions, aides, dons, remboursements d'impôts...

## ⊖ Vos charges



**Frais généraux** : achats de marchandises, de fournitures, et matières premières, crédits-bails, sous-traitance, prime assurance...



**Rémunération du personnel** : masse salariale brute



**Dotations aux amortissements** : achat de matériels ou de biens d'une valeur > 500 €



**Charges financières** : remboursement d'un prêt ou au règlement de créances dues à un associé



**Prélèvements obligatoires** : impôts, TVA, cotisations



**Charges exceptionnelles** : pénalités, amendes, rappels d'impôts

## ⊕ Résultat prévisionnel

CHARGES < RECETTES = BENEFICE

CHARGES > RECETTES = PERTE

Pour vous faire accompagner, pensez à un expert-comptable, votre banquier, un centre de gestion agréé ou un réseau d'accompagnement à la création.